

# L'homéopathie, une fois encore sur la sellette

## Santé

Medecine alternative, l'homéopathie est régulièrement remise en cause par la communauté médicale en France. L'année dernière, le ministère de la Santé a d'ailleurs demandé à la Haute autorité de la santé son avis sur le remboursement de ces médicaments. Si l'avis définitif ne sera rendu qu'à la fin du printemps, un premier point penche en faveur du déremboursement.

Lydia Berthomieu  
lydia.berthomieu@centrefrance.com

## E

n France, près de trois Français sur quatre seraient favorables à l'homéopathie. Et dans la bouche de professionnels de l'Yonne, la phrase « ça ne fait pas de mal », revient. Néanmoins, le statut de cette médecine alternative interroge, depuis de nombreuses années. La communauté médicale qui, il y a un an, avait publié une tribune contre cette pratique (*voir ci-contre*). Mais aussi le ministère de la Santé qui a, dans la foulée, demandé à la Haute autorité de la santé (Has) de donner son avis sur le remboursement des médicaments homéopathiques et dont les premiers éléments viennent d'être publiés. La Haute autorité préconiserait, pour l'heure, de ne plus rembourser ces médicaments financés actuellement à hauteur de 30 %.

« Je comprends », assurent plusieurs pharmaciens de l'Yonne. En cause, pour ces derniers et la HAS, l'absence de preuves scientifiques quant aux effets de cette pratique. « Les études n'ar-

rivent jamais au bout. Et donc l'efficacité n'est jamais prouvée », commente Alain Miard, président du conseil de l'Ordre des médecins de l'Yonne.

Pas de preuve scientifique, mais « d'autres preuves » des effets bénéfiques, selon une homéopathe du nord de l'Yonne. « Les bienfaits de la médecine douce sont ressentis différemment d'un individu à un autre, commente Gisele Sanson, qui utilise l'homéopathie depuis 40 ans. Ce traitement ponctuel ne coûte pas cher à l'Assurance-maladie : une consultation et parfois quelques granules. Combien de centaines de séances de kiné ai-je évité au fil de toutes ces années ? », questionne-t-elle.

**« Tous les produits déremboursés augmentent »**

Et même sans preuve, Hervé Le Corgne, pharmacien de Vincelles et délégué départemental de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officines, reconnaît : « Au comptoir, on voit que ça satisfait. » Pour Alain Miard, l'homéopathie fait partie « de la panoplie thérapeutique » et est

entrée dans les pratiques courantes des prescriptions des médecins. « L'important, c'est que ça apporte une utilité aux gens, même s'il y a un effet placebo. »

Si l'utilité de ces produits semble admise dans l'Yonne, l'intérêt du remboursement de cette médecine douce interroge. « Pour ma part, je ne demande pas le remboursement du chocolat noir à 85 % en dépit de ses effets bénéfiques sur ma santé », argumente Patrick Delarue, un Auxerrois, pour qui la fin du remboursement est un « retour à la normale ». Stéphanie Debain, pharmacienne titulaire de l'établissement de la rue du Pont à Auxerre, note : « Les produits de phytothérapie ne sont plus remboursés. Pourquoi ceux de l'homéopathie le seraient encore ? » Même constat du côté de l'homéopathe. Mais pour elle, la fin du remboursement n'aura pas forcément d'effet, comme il n'en avait pas eu pour la phytothérapie.

Pour Alain Miard, « dans une période de restrictions financières sur la santé » et alors que « certains soins coûteux ne sont pas remboursés à 100 % », participer au financement de l'homéopathie ne se justifie pas « dans la mesure où ça ne coûte pas bien cher ». Aujourd'hui il faut compter un peu plus de



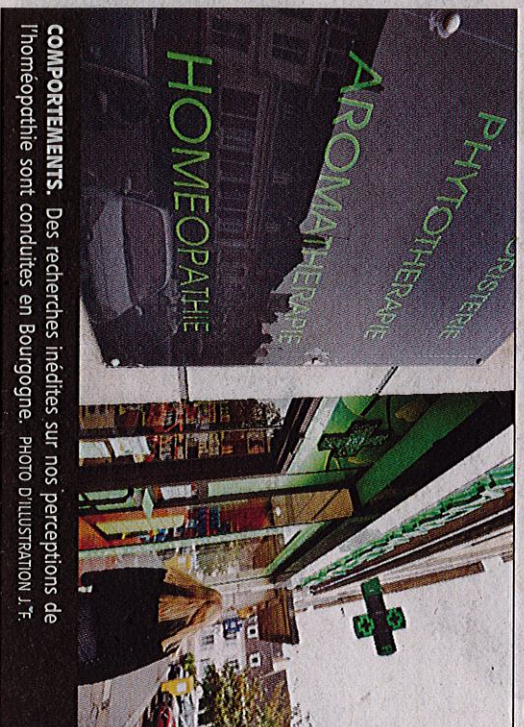
2,35 euros par petit tube. Un faible coût qui attire d'ailleurs une clientèle étrangère. « C'est plus cher en Allemagne ou en Belgique. Quand ils viennent, ils en profitent », confirme Hervé Le Corgne.

Mais derrière ces interrogations, les professionnels craignent justement de voir ce prix grimper. « Tous les produits déremboursés augmentent », pose Stéphanie Debain. Sans remboursement, les produits passe-

## Une réflexion menée en région Bourgogne Franche-Comté

Initié en 2017, le projet de recherche Homeoccs, porté par une équipe issue de l'université de Bourgogne Franche-Comté, s'intéresse à la controverse autour de l'homéopathie, dans une approche sociétale.

« La France est le premier pays producteur et consommateur de produits homéopathiques. » C'est dans ce contexte que Emmanuela Di Scala (\*) et une quinzaine d'enseignants, chercheurs, docteurs... s'intéressent à la question de l'homéopathie. Une approche inédite, basée sur les représentations sociales de cette pratique. Ce projet de recherche, qui doit s'étaler jusqu'en 2022, doit permettre



COMPORTEMENTS. Des recherches inédites sur nos perceptions de l'homéopathie sont conduites en Bourgogne. PHOTO ILLUSTRATION J.F.

d'« analyser de façon objective les représentations et de mieux comprendre ce qui oriente chacun [grand public, médecins, scientifiques...] en faveur ou en défaveur de l'homéopathie », signale la responsable du projet. Mais aussi aider les citoyens à se forger une opinion, favoriser la communication, établir des comparaisons avec d'autres pays européens... Le tout, « sans rentrer dans des polémiques scientifiques », d'efficacité ou non.

La première phase, de recueil des données (principalement via des questionnaires) est en train de se terminer. Selon les premières tendances, il se révèle nécessaire d'interroger l'effet

placebo en même temps que l'homéopathie. « On doit définir si les divergences entre public, praticiens et scientifiques s'expliquent par une connaissance insuffisante, et où une sous-estimation de l'effet placebo ou plutôt si cette divergence peut provenir d'une autre représentation de la médecine ou d'une représentation de l'effet placebo vu comme une négation de la médecine. » Deux points à approfondir, selon Emmanuela Di Scala. La seconde phase de ce projet, non portée par l'université, va laisser place à l'analyse et un retour prévu en mai 2020. ■

(\*) Maître de conférence à l'université de Dijon. Responsable du projet Homeoccs.